

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND), departure times, and prices for various classes of service.

ALLEMAGNE. — Francfort 4 aout.

On écrit de Vienne, le 28 juillet : « Les travaux du chemin de fer l'Empereur Ferdinand avancent avec rapidité et l'on peut maintenant compter avec certitude qu'il sera achevé cette année jusqu'à Brunn, à 20 milles allemands d'ici. »

— On écrit de Constantinople, le 11 juillet : « La Porte paraît tout-à-fait convaincue que Mehémed-Ali, au mépris de toutes les remontrances, se déclarera indépendant; par conséquent elle a donné des ordres de renforcer l'armée d'Asie, d'équiper les vaisseaux qui sont encore dans le port, et de préparer tout pour une guerre prêt à éclater. »

— On écrit des frontières du Monténégro (Turquie), 12 juillet :

« Les Monténégrins continuent leurs expéditions; le 29 du mois dernier a eu lieu près de Grabowa, un nouvel engagement dans lequel les Turcs ont encore été battus. Sur les parties du territoire ture occupées par les vainqueurs s'élevaient partout des retranchemens qui prouvent clairement qu'ils veulent garder leurs conquêtes. »

Plusieurs barques armées, que les uns prennent pour des corsaires et d'autres pour de simples contrebandiers, se sont montrées dans les eaux de Méléda, non loin des côtes d'Albanie. Le gouvernement autrichien a déjà pris des mesures pour déjouer leurs projets, quels qu'ils pussent être.

ANGLETERRE. — Londres, le 6 août

Une commission, nommée par la chambre des lords, a été chargée de recevoir de la chambre des communes le bill sur les corporations municipales d'Irlande avec les amendemens qui y ont été introduits. L'impression en a été ordonnée, et la prise en considération renvoyée à mardi.

— On a reçu des nouvelles de Lisbonne, jusqu'au 21 juillet. La capitale était tranquille.

FEUILLETON.

AVIS AUX MARIS.

Dernièrement, un des spéculateurs les plus connus à la bourse de Paris était plongé dans une méditation profonde. Il cherchait une idée. Seul, dans son cabinet, la tête renversée sur l'épaule coussin d'un canapé, les yeux fixés sur le plafond, il parcourait en imagination le champ de l'infini, pour y découvrir un de ces terrains sophistiques dans lesquels les habiles faiseurs d'affaires sèment à leur profit la graine du capital social, fournie par d'honnêtes actionnaires. — L'idée que le spéculateur cherchait au plafond, entre tout simplement par la porte.

Un domestique annonça : — « M. Lorimond » et le spéculateur vit entrer un homme d'une cinquantaine d'années, grand, maigre, gris, grave, et vêtu avec recherche. M. Lorimond posa méthodiquement sa canne au coin de la cheminée, et ses gants et son chapeau sur un guéridon; il s'assit dans un fauteuil, et après avoir puisé une prise de tabac dans une boîte d'or ornée d'un portrait de femme, il se mit en devoir d'expliquer le motif de sa visite.

— Monsieur, dit-il, vous me connaissez, — Jean-Claude-Ambroise Lorimond, capitaliste. Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet d'une affaire que vous êtes en train de lancer; vous m'avez proposé de m'intéresser comme actionnaire dans une exploitation de mines.

— En effet; je me rappelle parfaitement cette circonstance.

— Les mines, monsieur, sont tombées dans un grand discrédit; on en a fort abusé. N'importe; je prendrai volontiers une demi-douzaine d'actions pour ne pas vous déshonorer. Mais ce n'est pas là ce qui m'amène chez vous. A mon tour, j'ai une affaire à vous proposer, une affaire entièrement neuve et qui doit produire des bénéfices considérables; une spéculation assurée d'avance par le succès qu'elle obtient en ce moment à Londres. — Pouvez-vous me donner une heure d'audience? car il est indispensable que j'entre dans quelques détails!

Le spéculateur jeta un regard sur la pendule et répondit affirmativement.

— Je tâcherai d'être bref, continua M. Lorimond, et je commence; il y a vingt ans, j'en avais alors trente-deux, je quittai Paris pour aller m'établir en Angleterre. C'est mon histoire que je vais vous raconter, monsieur; toute l'affaire sera contenue et développée dans cette narration. En 1818 donc, je me rendis à Londres pour y chercher fortune; je travaillai avec ardeur; je ne manquai pas d'intelligence, et au bout de

La reine a rendu un décret, portant qu'une commission sera spécialement chargée d'examiner l'état de la dette étrangère consolidée, et de proposer au gouvernement les moyens les plus propres pour en payer les intérêts et les arriérés. Cette commission pourra demander à telle personne, autorité ou département que ce soit, tous les renseignements nécessaires pour faire son travail. Elle sera établie à Lisbonne et se composera de M. le baron de Sobral, ministre et secrétaire d'état; de MM. Honviano, le vicomte Porto Cori de Bendeira, des conseillers Luiz Jose Ribeiro, Joaquim Da Costa de Macedo, Antonio Jose Guarte, et Joaquim Jose Falcao. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

— On a reçu des nouvelles du Canada. Lord Durham a été reçu à Montréal avec enthousiasme; il a annulé la proclamation de lord Gosford qui promettait des récompenses pour l'arrestation de Papineau, Brown et autres rebelles.

Avant de quitter Québec, lord Durham a organisé une cour d'appel composée de M. Lewall, de Québec, Reid, de Montréal, et des juges Panet, Rolland et Vallières, de St.-Réal, et de M. Arthur Buller, avocat. On dit que sir Georges Arthur a envoyé sa démission par suite de cet acte d'amistie de lord Durham.

Une chose digne de remarque, c'est l'inquiétude que la marche politique des choses inspire à l'Angleterre sous le rapport de ses intérêts commerciaux. La semaine dernière un mémoire a été adressé sur cet objet à la chambre des lords; aujourd'hui vient une pétition à la reine. Elle émane de Glasgow, et est revêtue de la signature des banquiers les plus influents et des négociants les plus riches. Comme elle est d'une haute importance, nous allons la reproduire.

A SA MAJESTÉ LA REINE.

« Négociants, manufacturiers, banquiers, armateurs de la ville de Glasgow, tous les loyaux serviteurs de votre majesté, nous nous adressons à votre autorité supérieure, avec les sentimens du plus profond respect et du plus sincère attachement pour votre royale personne et pour son auguste famille, étant bien convaincus que dès l'instant qu'il s'agit d'une chose touchant à la gloire du grand pays sur lequel la providence vous a appelée à régner, ou concernant les intérêts de votre peuple auxquels cette gloire est inséparablement unie, on peut compter sur votre sympathie et sur votre gracieuse attention.

Nous venons, y est-il dit, suppléer humblement V. M. de prendre en sérieuse considération l'état de dépression, dans lequel se trouvent aujourd'hui les intérêts commerciaux et manufacturiers de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et la coincidence de cette dépression avec la diminution alarmante de notre commerce étranger: la défaute toujours croissante du revenu public, l'exclusion de notre commerce

quelques années, je me trouvais placé à la tête d'une maison de commerce assez importante. L'Angleterre avait été pour moi hospitalière et fertile, mes affaires prospéraient, j'étais riche et considéré; cependant, quelque chose manquait à mon bonheur.

Le célibat me causait un ennui qui menaçait de tourner au spleen, je me voyais avec inquiétude isolé dans ma vieillesse, en proie à d'avidés colatéraux, livré à des soins mercenaires. Je rêvais une compagnie aimable et douce. Ce rêve n'aurait rien eu de dangereux, si j'avais cherché une femme d'un âge convenable et proportionné au mien; mais par malheur mes vœux s'adressèrent à une jeune personne d'une ravissante beauté, et, il y a trois ans, j'épousai Lucy Haswell, qui entra à peine dans son dix-neuvième printemps.

Ce fut là une grande imprudence! La lune de miel ne dura pas longtemps. Je ne tardai pas, hélas! à m'apercevoir que Lucy était coquette, — qu'elle me trouvait vieux, — qu'elle me préférait la société des jeunes gens; — qu'elle était sensible aux prévenances et aux complimens de quelques freluquets. D'amers soucis avaient rempli le vide de ma solitude; je n'étais plus menacé du spleen, mais d'autres tourmens assombrissaient l'horizon de ma vie. Il fallait m'armer de philosophie, car je ne savais comment détourner les malheurs qui planaient sur ma tête.

Au nombre des personnes que je rencontrais dans le cercle de mes relations sociales, se trouvait un respectable négociant de mon âge et marié comme moi à une femme jeune, charmante et passablement évaporée. La similitude de nos positions nous rapprocha; je me liai avec M. Wilkinson, et un jour j'épanchai mes chagrins dans le sein de mon nouvel ami.

— Vous avez peur me dit en riant M. Wilkinson; cela ne m'étonne pas; j'ai été comme vous, mais aujourd'hui je suis parfaitement tranquille.

- Vous êtes bien heureux!
— Voulez-vous être comme moi?
— Je donnerais pour cela la moitié de ma fortune.
— Bah! cela ne vous coûtera pas si cher.
— Expliquez-vous, de grâce! Quels moyens faut-il employer.
— Rien de plus simple; faites-vous assurer.
— Assurer!... contre quoi?
— Contre ce que vous craignez.
— Allons donc! Vous voulez plaisanter.
— Je parle très-sérieusement, et vous pouvez m'en croire, car je le suis.
— Vous l'êtes?

des contrées qui de temps immémorial étaient ouvertes pour nos produits industriels, les préjudices non redressés que des états étrangers ont portés à notre commerce par des infractions aux traités, par des restrictions et jusque par des insultes qu'on s'est permis de porter impunément à notre pavillon.

« Votre majesté comprenant que comme souveraine de l'empire elle a la première le plus grand intérêt à maintenir le bien-être public et l'honneur national, nous sommes persuadés qu'elle sentira toute l'importance de ces faits, et consentira à écouter les prières de ses sujets, pour qu'une enquête immédiate soit faite dans le but de découvrir les causes de cette chute rapide de prospérité que nous devons à V. M.

« Nous ferons humblement remarquer la perte du respect extérieur qui a été la suite du système diplomatique suivi depuis une série d'années.

« La conséquence de cette politique a été de nous laisser sans appui dans chaque partie du monde, de compromettre l'existence de la Turquie, comme état indépendant, et de plus, de détruire les barrières naturelles contre l'usurpation dans l'Est de l'Europe, d'abandonner la Circassie, ce boulevard de nos possessions des Indes, à la conquête de la Russie, de réduire la Perse à un état dépendant de la Russie, d'exclure entièrement le commerce britannique des côtes de la mer Noire, où un commerce lucratif pourrait se faire, de rendre le gouvernement hollandais assez fort pour manquer aux stipulations d'un traité (1824) et pour imposer des droits illégaux à nos produits, à leur importation à Java, droits qui ont causé des torts considérables à plusieurs d'entre nous, de tolérer l'établissement en Afrique d'une colonie française, contrairement à un traité spécial, d'exclure nos produits des marchés européens, par l'élevation des droits, contrairement à des traités existants, de tolérer des envahissemens sur la pêche de nos possessions à Terre-Neuve, ainsi que sur nos côtes; de permettre la destruction de l'ancienne nationalité polonaise et l'indépendance de Cracovie; d'annuler les prétentions britanniques sur la Grèce. Nous passons sur les difficultés dans lesquelles notre pays est engagé vis-à-vis de l'Espagne, du Portugal, des États-Unis, de l'empire du Brésil et de l'empire mexicain.

« En portant ces faits à la connaissance de V. M. nous sommes convaincus, nous fondant sur le caractère élevé de V. M. aussi bien que sur l'exemple de ses royaux prédécesseurs, qu'elle usera de son pouvoir et de son influence pour faire respecter les traités que les puissances étrangères ont contracté avec la Grande-Bretagne, et que votre majesté voudra étendre sa protection aux négociants et armateurs de la mère-patrie.

« Si le pouvoir de la Grande-Bretagne a décliné aux yeux des autres nations, nous regrettons de devoir dire que si telle est notre conviction, on ne peut l'attribuer qu'à l'indif-

— Je me flatte. Jusqu'ici on n'a assuré que les maisons, les récoltes, les meubles; la fortune était à l'abri: ce n'était pas assez. Il est un fléau plus dangereux, plus violent, plus désastreux que la grêle, le feu et l'inondation; il est un bien plus précieux que la fortune, c'est le bonheur domestique.

Pour protéger ce bonheur, et pour combattre ce fléau, une Compagnie d'assurances s'est fondée, et vous pouvez moyennant une rétribution modérée, participer aux avantages qu'elle procure.

La compagnie s'est formée dans l'ombre; elle manœuvre avec les plus grands ménagemens et par l'intermédiaire d'agens discrets; elle n'appelle pas les chalands à haute voix: elle va les chercher un à un et sans bruit; elle sait à quelles portes il faut frapper, et il est surprenant que vous n'avez pas reçu la visite d'un de ses courtiers.

— Oui, voilà une étrange omission! — Mais si vous voulez participer au bienfait de cette institution, rien n'est plus facile; venez avec moi au bureau de la compagnie d'assurance.

M. Wilkinson me conduisit dans une belle maison de Piccadilly où la Compagnie avait établi son siège. J'entrai dans les bureaux qui étaient magnifiques, un des directeurs de l'administration recut ma requête, puis il m'adressa diverses questions fort délicates; il me demanda dans quels termes je vivais avec ma femme, en me priant de répondre avec franchise, comme un médecin demande à un malade de lui expliquer son état et de lui dire toute la vérité sur les imprudences qu'il a commises. Après cet examen, l'administrateur me dit de revenir dans huit jours: ce délai était nécessaire pour aller aux informations.

Il paraît que les renseignemens furent peu rassurans, car la compagnie fixa le prix de mon assurance à la somme de cent livres sterling par an.

Mais peut-on payer trop cher la sécurité du ménage? Pour cent louis être exempt de soucis, dormir sur les deux oreilles, et n'avoir à craindre aucune mésaventure conjugale! Je m'abonnai.

- La police d'assurance portait les clauses suivantes:
1° L'assuré s'engage pour vingt ans.
2° La première et la dernière année doivent être payées d'avance.
3° La compagnie ne garantit pas le risque de guerre.
4° L'assurance n'est faite que pour la ville et la banlieue. La compagnie, ne pouvant étendre partout sa surveillance et sa protection, ne répond pas des événemens qui arriveraient en province ou à l'étranger.
5° En cas de malheur prouvé et patent, la compagnie payera les dommages et intérêts stipulés d'avance.



férence et l'ignorance de ceux dont la mission a été de veiller sur nos relations extérieures.

» A cet effet et sous la solennelle conviction de position alarmante, nous implorons humblement V. M. de demander et d'obtenir le redressement de nos griefs et des insultes faites à notre pavillon; de maintenir les droits du commerce britannique contre tout pouvoir qui tenterait d'y porter atteinte, et de relever le caractère national en déployant cette vigueur et cette énergie qui ont toujours distingué les assemblées de cette grande nation.

» Nous émettons le vœu que V. M. ne laisse pas notre prière sans la prendre en sérieuse attention et ne permette pas que nos griefs restent non redressés; c'est avec le plus profond respect et un dévouement sans borne, pour la couronne de V. M. et sa royale personne que nous sommes et serons toujours ses fidèles sujets. »

Suivent 500 signatures.

#### FRANCE. — Paris le 7 août.

On lit dans le journal ministériel :

Plusieurs journaux font circuler des bruits alarmans sur la santé de sa majesté. Nous sommes heureux de pouvoir déclarer que ces bruits, dont nous ne voulons pas examiner la source et le but, n'ont pas le moindre fondement. La santé du roi est excellente. Il y a longtemps qu'elle n'a été troublée par la plus légère indisposition.

— On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS :

On continue à s'entretenir au palais et dans les salons politiques, de l'instruction de l'affaire Chaltas. Il demeure quant à présent avéré qu'aucune infidélité n'a été commise au département des affaires étrangères, et qu'aucune pièce n'a été communiquée par les employés de cette administration. D'après les aveux du sieur Chaltas lui-même, il paraît certain que les pièces dont il s'agit ont été fabriquées.

L'autorité judiciaire continue d'instruire cette affaire avec le plus grand soin.

M. Fabricius, chargé par intérim de la légation hollandaise, avait acheté au poids de l'or les œuvres d'un faussaire, et se croyait en possession des documents diplomatiques les plus importants. Sa conduite, aussi maladroite que déloyale ne pouvait être approuvée par sa cour; elle s'est empressée de le désavouer officiellement en lui adressant sur-le-champ ses lettres de rappel, et en lui envoyant un successeur.

On annonce le départ de M. Fabricius pour les derniers jours de cette semaine.

— Le bruit s'était répandu hier dans les Tuileries que la duchesse d'Orléans allait accoucher. Une foule considérable s'était déjà portée sous les fenêtres des Tuileries.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, absent de Paris depuis le couronnement de la reine Victoria, revient sous quelques jours occuper son poste.

— La translation des restes du prince de Talleyrand doit avoir lieu à la fin de cette semaine.

— Le lieutenant Laity a été transféré, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans le château de Doullens, où il est arrivé le lendemain.

— Une perquisition a eu lieu hier au domicile du nommé Lorient, compromis dans l'affaire du sieur Raban. On a saisi une correspondance qu'il entretenait avec Raban, mais dans laquelle il n'est nullement question d'affaires politiques.

— Le JOURNAL DES DÉBATS publie un long article, où M. Guizot soutient que le catholicisme, le protestantisme et la philosophie ne pourront jamais s'entre détruire en France. Il les engage à cesser toute controverse et à se réunir dans des efforts tendant à inspirer le respect pour l'ordre constitutionnel, que les masses ne peuvent puiser que dans leurs principes, et qui doit suppléer à la force matérielle du pouvoir temporel.

#### DEMANDE D'EXPULSION DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS :

M. le duc de Montebello, ambassadeur de France près la Confédération helvétique, a demandé au directoire fédéral, par une note du 1<sup>er</sup> août, l'expulsion de M. Louis Bonaparte du territoire suisse. Cette note, communiquée le 5 à la diète ordinaire, actuellement réunie dans la ville de Lucerne, chef-lieu du canton directeur, n'a été suivie d'aucune délibération

La somme fixée par mon traité s'élevant à douze mille livres sterling. Dès que je fus assuré, je me sentis plus à l'aise; je devins bientôt gai et confiant comme M. Wilkinson; je n'avais plus peur; les nuages avaient disparu de l'horizon. Cet état de paix et de sécurité duraît depuis quelques semaines, lorsqu'un beau jour je trouvai par hasard dans la chambre de ma femme un petit billet qui contenait une déclaration d'amour. Lucy avait reçu, lu et gardé ce billet! Je courus au bureau de la Compagnie d'assurance, et la lettre accusatrice à la main, j'adressai des plaintes violentes à l'administration.

— Vos reproches sont injustes, me répondit-on. Pouvons-nous empêcher un galant d'écrire un billet doux? Tout ce que nous pouvions faire, c'était de savoir que cette lettre avait été remise à votre femme; et nous le savions. En voici la preuve dans ce registre; voyez vous-même: folio 55, verso 2... Toute votre affaire est là. Nous savons de plus que l'auteur du billet est un jeune dandy nommé sir Arthur Maxwell. Depuis que vous avez traité avec nous et que votre cause est devenue la nôtre, nous n'avons pas perdu de vue un seul instant votre femme; toutes ses démarches, ses plus frivoles actions, ses moindres paroles nous sont soigneusement rapportées. Notre service est parfaitement organisé. Allez, nous sommes plus intéressés que vous à ce qu'un malheur n'arrive pas.

Plus tard l'administration me présenta un compte-rendu des manœuvres qui avaient été employées pour me sauver. Les détails de cette relation vous révéleront les ressources de la compagnie et vous apprendront de quels moyens elle peut disposer pour écarter les sinistres et n'avoir pas de désastre à rembourser.

Lorsqu'il fut bien constaté que ma femme avait distingué sir Arthur et qu'une secrète intelligence s'établissait entre eux, les hostilités commencèrent. Pour déjouer l'intrigue et la briser dans sa fleur, on employa d'abord des petites ruses; on sema dans le chemin de sir Arthur les embarras et les difficultés qui arrêtent les amans vulgaires; mais l'intrépide jeune homme supporta vaillamment tous les tracasseries qui lui furent suscitées et il marcha droit vers son but en franchissant tous les obstacles. Alors la compagnie d'assurance mit en jeu les grands moyens. Quelques mois auparavant, sir Arthur avait vainement poursuivi une des plus brillantes nymphes de l'Opéra; on prit des arrangements avec la danseuse et une facile bonne fortune fut mise à la disposition du jeune dandy. On pensait ainsi donner le change à son amour pour Mme Lorimond, et d'un autre côté on avertissait celle-ci et on lui prouvait que tout en lui jurant une éternelle et inviolable passion, sir Arthur

immédiate, et l'objet qu'elle traite a été mis à l'ordre du jour pour la séance du 6.

Nous n'ajouterons rien pour aujourd'hui aux arguments développés avec autant de force que de modération dans cette pièce importante, dont voici la teneur :

A. L. Exc. MM. les avoyer et membres du conseil d'état du canton de Lucerne, directoire fédéral.

« Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la confédération helvétique, a reçu l'ordre de son gouvernement de faire à L. Exc. MM. les avoyer et membres du conseil d'état du canton de Lucerne, directoire fédéral, la communication suivante :

« Après les évènements de Strasbourg et l'acte de généreuse clémence dont Louis Napoléon Bonaparte avait été l'objet, le roi des Français ne devait pas s'attendre à ce qu'un pays ami, tel que la Suisse, et avec lequel les anciennes relations de bon voisinage avaient été naguère si heureusement rétablies, souffrait que Louis Bonaparte revint sur son territoire, et, au mépris de toutes les obligations que lui imposait la reconnaissance, osât y renouveler de criminelles intrigues et avouer hautement des prétentions insensées et que leur folie même ne peut plus absoudre depuis l'attentat de Strasbourg. Il est de notoriété publique que Arenenberg est le centre d'intrigues que le gouvernement du roi a le droit et le devoir de ne pas tolérer dans son sein.

« Vainement Louis Bonaparte voudrait-il les nier : les écrits qu'il a fait publier, tant en Allemagne qu'en France, celui que la cour des pairs a récemment condamné, auquel il est prouvé qu'il avait lui-même concouru et qu'il avait distribué, témoignent assez que son retour d'Amérique n'avait pas seulement pour objet de rendre les derniers devoirs à une mère mourante, mais bien aussi de reprendre des projets et d'afficher des prétentions auxquels il est démontré aujourd'hui qu'il n'a jamais renoncé.

« La Suisse est trop loyale et trop fidèle alliée pour permettre que Louis Bonaparte se dise à la fois l'un de ses citoyens et le prétendant au trône de France; qu'il se dise Français toutes les fois qu'il conçoit l'espérance de troubler sa patrie au profit de ses projets, et citoyen de Thurgovie quand le gouvernement de sa patrie veut prévenir le retour de ses criminelles tentatives.

« C'est donc avec la plus entière confiance qu'au nom de son gouvernement, le soussigné présente à leurs excellences MM. les avoyer et membres du conseil d'état du canton de Lucerne, directoire fédéral, en les priant de la porter à la connaissance de la haute diète, la demande expresse que Louis Napoléon Bonaparte soit tenu de quitter le territoire helvétique.

« Le soussigné regarde comme superflu de rappeler ici à leurs excellences les règles du droit des gens en pareille matière. Il ajoutera seulement en finissant, et d'après l'ordre qu'il a reçu, que la France aurait préféré ne devoir qu'à la volonté spontanée et au sentiment de bonne amitié de sa fidèle alliée, une mesure qu'elle se doit à elle-même de réclamer enfin, et que la Suisse ne lui fera sûrement pas attendre.

« Le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour renouveler à leurs excellences MM. les avoyer et membres du conseil d'état du canton de Lucerne, directoire fédéral, les assurances de sa haute considération.

Lucerne, le 1<sup>er</sup> août 1858.

Signé, le duc DE MONTEBELLO.

M. le président a fixé au lundi 6 août le jour où la discussion de cette note aura lieu au sein de la diète.

#### HOLLANDE.

AMSTERDAM, LE 7 AOÛT. — On lit dans l'AVONBODE :

« Notre correspondant de Londres nous mande ce qui suit sous la date du 5 août :

« Depuis ma dernière lettre sur les affaires hollando-belges, aucun changement en bien n'est survenu. Tout ce que les journaux belges ont annoncé d'une réunion de la conférence et de résolutions qui y auraient été prises, est mensonger. Aucune réunion n'a encore eu lieu et l'on ne saurait prévoir, non plus, quand la conférence s'assemblera.

« On ne traite d'affaires que lorsque l'on se rend une visite soit accidentelle soit préméditée; seulement les différents ambassadeurs portent de temps en temps à la connaissance

venait de former une liaison nouvelle dans les coulisses de King's-Théâtre.

Cet expédient n'obtint pas le succès qu'il méritait. Sir Arthur profita de l'occasion; il fut heureux à l'Opéra, et après avoir épuisé ce bonheur en quelques jours, il revint à Mme Lorimond, et il eut le temps de se justifier ou de se faire pardonner un moment d'erreur. La compagnie en fut pour ses frais, et il fallut aviser de nouvelles combinaisons.

On découvrit que Sir Arthur avait des dettes. Ses créanciers, sachant qu'il devait hériter d'un oncle fort riche, ne l'inquiétaient pas, et attendaient avec patience; l'un d'eux consentit aisément à vendre sa créance à la compagnie; Sir Arthur fut poursuivi à outrance, et un matin, au moment où il passait en tilbury devant ma maison, quatre recors armés d'un jugement arrêtaient l'équipage, et conduisirent le dandy à la prison pour dettes où il fut solidement écroué. Un amoureux sous les verroux n'est guère redoutable, et les assureurs pensaient en avoir fini avec ce rude adversaire; mais Sir Arthur se remua si bien qu'au bout de six semaines il paya, et fut rendu à la liberté. Sa passion pour Mme Lorimond s'était encore augmentée dans la captivité. — Ce jeune homme était un modèle de constance et d'obstination.

Cependant Sir Arthur en sortant de prison se trouva brouillé avec son oncle; il avait perdu tout crédit et il était réduit à la misère la plus complète. On pouvait aisément exploiter cette fâcheuse position. De mystérieux protecteurs obtinrent pour Sir Arthur une place très-lucrative dans les colonies. — Sir Arthur refusa fièrement. On lui fit proposer la main d'une riche héritière; il n'hésita qu'un instant, et un nouveau refus repoussa cette seconde tentative.

Tout-à-coup, et sans s'inquiéter des assiduités de Sir Arthur, un jeune Italien, d'une beauté remarquable, s'attacha aux pas de Mme Lorimond; il la suivit dans les promenades, aux théâtres, dans le monde, et il déploya pour elle tout ce que l'art de la séduction a de plus ingénieux. J'allai trouver les assureurs et les avertis en gémissant que le danger se compliquait d'un nouvel adorateur.

L'Italien sera votre sauveur, me répondit-on; c'est un homme à nous, un galant parfaitement sûr, qui se retirera honnêtement après avoir supplanté son rival.

Mais quoique l'Italien fut bien supérieur à Sir Arthur, ses grâces, son esprit et son talent échouèrent auprès de Mme Lorimond dont le cœur était pris.

Alors la Compagnie fit avancer une autre pièce de l'échiquier. Un soir, à Drury-Lane, sir Arthur eut une querelle et reçut un soufflet. Le

de lord Palmerston et leurs opinions particulières et les instructions qu'ils ont reçues de leurs cours, de manière que chez le noble lord se trouve le centre de la question; car chez lui aussi les ambassadeurs du Nord reçoivent avis des prétentions de la France.

« Cette dernière puissance s'arrête encore à la nécessité d'une révision des 24 articles, et je suis fâché de pouvoir et de devoir dire maintenant, que lord Palmerston partage les mêmes sentimens; le noble lord a exprimé cette semaine l'opinion qu'il est juste de considérer les sept années passées comme non avenues, de faire partir l'arrangement de cette affaire, quel qu'il puisse être, seulement à dater de cette époque, et d'écarter ainsi toutes les réclamations de la Hollande, concernant l'arrière.

« On ne saurait cependant dire que c'est là la volonté avouée du cabinet anglais, c'est uniquement l'opinion émise par lord Palmerston dans un entretien, et quelle que soit son importance, elle n'est cependant pas décisive et elle peut encore être soumise à des changemens.

« Les journaux continuent à garder le silence, probablement à défaut de renseignemens, non pas que cette affaire soit suivie avec tant de mystère, mais parce qu'elle est traitée avec peu de formalités.

« Il résulte d'un article publié hier par le Morning-Post, que ce journal seul paraît être instruit de la marche réelle des négociations, pour autant que l'on puisse nommer ainsi ce qui se fait actuellement; mais on doit remarquer que, sous un certain rapport, ce journal présente l'affaire à contre-sens, lorsqu'il dit, vers la fin, que l'on s'occupait à concilier les différentes demandes de la Hollande et de la Belgique.

« On expliquerait mieux la situation des choses si l'on disait: que l'on s'efforce de mettre en rapport les différentes opinions des puissances du Nord, avec celles de la France et de l'Angleterre, et que dans ce but l'ambassadeur belge était entendu aussi de temps en temps; car ce à quoi la Belgique consentira, l'Angleterre et la France y consentiront bien aussi. Mais la France ni l'Angleterre ne veulent que la Belgique soit forcée. »

— On lit ce qui suit dans le bulletin de la bourse d'Amsterdam du 7, publié par le HANDELSBLAD :

« Ce qui n'était depuis quelques jours qu'une tendance plus ou moins prononcée à la baisse, s'est changé aujourd'hui en une sorte de panique. L'empressement à vendre, qui se manifestait à la bourse, ne peut se comparer qu'à l'empressement qu'on mettait il y a quelque temps à acheter. Cependant nous croyons pouvoir assurer que cette disposition des esprits ne doit être attribuée qu'aux nouvelles que nous avons données sur les difficultés qui se sont élevées dans les négociations. Il est vrai qu'en outre le bruit a couru à la bourse que le roi aurait le dessein de recourir au besoin à la force des armes pour essayer de contraindre la Belgique à exécuter les 24 articles. Mais dans notre opinion, ce bruit est un conte en l'air. Quoi qu'il en soit, il y avait beaucoup de vendeurs et peu d'ordres d'achat. Il en est résulté une baisse générale. »

#### BELGIQUE — Bruxelles, le 8 août.

Hier, le roi a travaillé avec le ministre des finances. S. M. a reçu Mgr. Fornari, internonce apostolique, et entendu une députation de la régence de Malines.

— M. Dubois, président du conseil provincial du Luxembourg a écrit hier matin à M. le baron d'Huart, ministre des finances, à M. le général Willmar, ministre de la guerre, et à M. Nothomb, ministre des travaux publics, tous trois luxembourgeois; pour les prier de vouloir bien accorder une audience à la députation du conseil provincial du Luxembourg.

(Commerce.)

— Les ministres se sont réunis hier à midi pour statuer sur la demande que le conseil provincial du Luxembourg leur avait faite d'une audience dans laquelle les nécessités du moment auraient été exposées et débattues. M. de Theux a été chargé de notifier à ces messieurs un refus formel fondé d'abord sur ce que le conseil n'avait pas qualité hors la province et la session, et ensuite sur ce qu'il était peu-révèreux de ne pas se contenter des assurances de la couronne. Ces messieurs ont signé hier soir comme particuliers une nouvelle demande d'audience qui, nous l'espérons bien, ne leur sera pas refusée.

(Belge.)

demain il se battit et il tua son adversaire. Le spadassin auquel il avait à faire était cependant un homme redoutable que la Compagnie d'assurances avait déjà employé plusieurs fois avec succès.

Trois jours après son duel, sir Arthur disparut avec Mme Lorimond. J'ai appris depuis qu'ils s'étaient embarqués pour l'Amérique. La compagnie a tenu à honneur de me prouver que rien n'avait été négligé dans mon intérêt et dans le sien. Du reste, elle m'a compté les douze mille livres sterling sans la moindre difficulté, ce que ne font pas toutes les compagnies d'assurances contre l'incendie.

Après mon malheur, je n'ai pas voulu rester en Angleterre; mes affaires, négligées depuis mon mariage, prenaient une mauvaise tournure, j'avais déjà éprouvé des pertes assez fortes, et je me suis hâté de réaliser les restes de ma fortune, cinq cent mille fr. environ que je suis prêt à verser dans une entreprise d'assurance pareille à celle que je viens de vous décrire. Mais ce capital ne suffit pas, et il me faut de plus le concours d'un homme habile: voilà pourquoi je me suis adressé à vous. Je vous ai cité mon exemple, qui n'est pas encourageant, mais c'est là une exception, et sur trois cents assurés, il n'y en a pas quatre qui aient jusqu'ici présenté d'aussi mauvaises chances à la Compagnie anglaise. Nous avons affaire à une de ces passions, auxquelles rien ne résiste.

Dans les conditions ordinaires, il est facile de se défaire d'un galant. Par exemple, s'il est militaire, on le fait changer de garnison; s'il a une place, on l'envoie dans une autre résidence. La compagnie dispose nécessairement d'un grand crédit; elle compte parmi ses actionnaires des personnages influents, et avec la toute-puissance qu'elle exerce, elle finit presque toujours par rendre la chute impossible aux vertus chancelantes, et la victoire inaccessible aux plus habiles séducteurs.

— Eh bien, ajouta M. Lorimond après un instant de silence, ne pensez-vous pas que c'est là une heureuse spéculation; qui promet de grands bénéfices dans une ville telle que Paris? — Une spéculation excellente à la fois pour les actionnaires et pour la morale!

Le spéculateur, après avoir pris trois jours pour faire ses réflexions et ses calculs, a trouvé l'affaire bonne, et d'ici à peu de temps la nouvelle compagnie d'assurance sera fondée à Paris. C'est un avis que nous nous empressons de donner aux maris pusillanimes.

(Courrier Français.)

Eug. GUINOT.



Plusieurs journaux annoncent, et nous apprenons en effet, que le ministre à qui MM. les conseillers provinciaux du Luxembourg avaient demandé audience, a répondu par un refus, motivé sur ce que le conseil ayant voté une adresse au roi, et la lui ayant présentée, la mission de ceux de ces messieurs qui sont venus à Bruxelles, est terminée.

Nous sommes surpris que ce refus si simple, et si conforme aux convenances constitutionnelles, n'ait pas été prévu par MM. les conseillers provinciaux du Luxembourg. (Indép.)

Bruxelles, le 8 août. (5 heures.) — La bourse de ce jour ressemble aux précédentes, c'est-à-dire qu'elle reste sans affaires avec faiblesse dans tous les cours. Aucune nouvelle politique, si ce n'est l'approbation de la décision prise par les ministres refusant de recevoir des remontrances superflues, après les deux réponses du trône. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 1/2 P. (baisse), 4 p. c. 92 3/4 P., 3 p. c. 75 3/4. Société Générale titres en nom B. 820 certificats au porteur émission de Paris 1760; Société de Mutualité 1170 (117); Banque de Belgique 1405 (140 1/2) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1117 50 (115 3/4) P.; Chemin de fer de Cologne 995 P.; Caisse de Valenciennes 987 990 P.

La baisse de Paris et une foule de faux bruits que l'on a fait courir et que nous sommes à même de démentir, ont fait fléchir l'actif espagnol à 20 1/4, mais il s'est un peu relevé et à la clôture on tenait à 20 5/8.

La vente de sucres raffinés qui a eu lieu aujourd'hui à la Société de la Raffinerie Nationale par le ministère du Commerce de commerce M. C. A. Van Damme, a été, comme d'ordinaire, très favorable; le nombre des acheteurs va toujours croissant.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza avec beaucoup d'affaires; tourteaux demandés. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 20 P. 19 7/8 A.; Banque de Commerce (Pascal) 110 A.

LIÈGE, LE 9 AOUT.

Hier a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville l'installation du Conseil de discipline de la Garde civique de Liège. Un nombreux auditoire assistait à cette séance.

Le conseil était présidé par M. le juge-de-peace Chokier; M. l'avocat Dognée jeune, officier d'état-major, remplissait les fonctions de capitaine-rapporteur, et M. Briard, quartier-maître, celle de greffier.

Les autres membres du conseil étaient MM. Defooz, capitaine; Aug. Lejeune, 1<sup>er</sup> Lt. Jacq. Thiskin, 2<sup>me</sup> Lt.; L. Galland, sergent; J. Sablon, caporal; E. Claes et F. Delbouille, gardes.

Le conseil a eu à s'occuper de quelques contraventions commises par les chasseurs à cheval et les gardes de la compagnie d'artillerie. La plupart des condamnations n'ont que de 2 fr. 11 c. d'amende et les frais.

C'est aujourd'hui, à cinq heures, qu'aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée générale de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Liège. Nous convions tous ceux qui s'intéressent au développement et à la prospérité de l'enseignement d'assister à cette réunion publique.

Aujourd'hui, vers 6 heures du matin, un individu est monté sur le parapet du pont des Arches et s'est précipité dans la Meuse; il n'a plus reparu. On ignore le motif de ce suicide.

L'AVONBODE contient une nouvelle lettre de Londres, en date du 5 août, sur nos affaires. Son auteur, en confirmant de nouveau ce que nous avons plusieurs fois affirmé, que la Conférence ne s'était pas encore réunie, émet des assertions qui témoignent des bonnes dispositions de la France et de l'Angleterre à l'égard de la Belgique.

Le bruit a couru à la bourse d'Amsterdam du 7 août, que le roi Guillaume songeait à une nouvelle guerre contre la Belgique. Le *Handelsblad* croit ce bruit mal fondé. (V. aux nouvelles de Hollande.)

Les étrangers continuent d'arriver aux eaux de Spa. Les Nos 9 et 10 de la liste ont été publiés. A la date du 6 de ce mois, le nombre des visiteurs était de 1543.

On écrit de Gand, le 7 août: Mgr. Van de Velde, qui avait reçu avant-hier l'extrême onction, est mort ce matin vers les onze heures.

M. Lebeau, gouverneur de la province de Namur, vient d'adresser la circulaire suivante, aux autorités administratives de son ressort:

Messieurs, l'art. 77 du code civil porte: « Aucune inhumation ne sera faite, sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état-civil » qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police.

Je suis informé, cependant, que cet article n'est point strictement exécuté partout, et que, dans quelques localités, l'officier de l'état-civil trouvant plus commode de s'en rapporter aux déclarations qui lui sont faites, néglige, par fois, de se transporter auprès de la personne décédée.

Si cette démarche, que des sentiments d'humanité suggèrent et que la loi prescrit, n'est pas faite, son omission peut rendre les contrevenants passibles des peines prononcées par le second paragraphe de l'art. 538 du code pénal contre ceux qui auront contrevenu, de quelque manière que ce soit, à la loi et aux règlements relatifs aux inhumations précitées.

J'aime à penser que ceux qui ont négligé cette partie de leurs devoirs s'empresseront dorénavant de la remplir avec soin.

— On lit dans le BELGE :

Par suite des démêlés que soulève à Namur la conduite de la régence qui s'est constituée tutrice et protectrice des maisons de débauche, un duel devait avoir lieu à la frontière entre M. Marchot, avocat, pour l'autorité militaire, et M. Tonard, pour l'autorité civile. Mais les deux adversaires ont rencontré en route les gendarmes qui leur ont barré le passage. On espère que cette affaire n'aura pas d'autres suites. Les imprimés injurieux continuent à se croiser à Namur. On parle maintenant d'une plainte déposée en police correctionnelle.

Le peuple a promené dans les rues un simulacre d'enterrement: celui de M. Thonard, défenseur de notre absurde régence. La gendarmerie est intervenue pour faire cesser le désordre. Des collisions ont eu lieu dans les cabarets, et ce soir on craint de plus sérieux désordres. Cet état

de chose se perpétuera nécessairement tant que nous serons administrés par nos administrateurs actuels.

Un fourrier du régiment des guides nommé Gardaens, vient de prendre la fuite, en emportant à son capitaine M. Devillers, une somme de fr. 700, outre la solde des soldats composant une partie de son escadron. Le signalement de ce sous-officier vient d'être livré à toutes les autorités civiles et militaires aux fins de le découvrir; mais toutes les recherches à cet égard ont été jusqu'à ce jour infructueuses. Gardaens, du moins tel est le bruit général, aurait gagné la frontière de France.

La lettre suivante a été adressée au JOURNAL DE LA BELGIQUE avec prière de l'insérer:

« Monsieur le rédacteur, je lis dans votre journal du 4, l'extrait d'un article du *Handelsblad* qui s'exprime en ces termes au sujet du pavillon belge arboré sur le bateau à vapeur qui me ramenait à Anvers. « En appareillant de Londres, ce Pyroscaphe avait arboré le pavillon belge, mais le pilote de Flessingue qui tenait la barre ayant fait obéir au capitaine, que ce pavillon n'était pas admis dans nos rades, le capitaine le fit amener. » Le fait est faux: le drapeau de la Belgique n'a pas cessé de flotter sur le navire, depuis Londres jusqu'à Anvers, et lorsqu'arrivé devant Flessingue, sur les observations du pilote hollandais, le capitaine me proposa d'amener le pavillon belge, et de ne hisser que les couleurs britanniques, je lui répondis que je resterais sur le pont et sous le drapeau et que je me ferais plutôt couler à fond que de m'y soumettre. Les couleurs belges flotteront donc en vue des canons de Flessingue et des bâtiments hollandais.

Quant à ma bannière arborée au grand mât, on sait que c'est une prérogative reconnue aux ambassadeurs extraordinaires, je me fis gloire de la voir flotter à côté du drapeau belge; je n'aurais pas baissé celui-ci devant les Hollandais. Les Nassau savent que la première, depuis Philippe II jusqu'au roi Léopold, ne fut jamais baissée devant la leur (1).

Recevez, M. le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée, Le prince de LIGNE.

Au château de Bel-Oeil, ce 6 août 1858.

Voici une aventure assez piquante qui est arrivée dernièrement aux eaux de Bade: un jeune comte autrichien joue à la roulette avec un singulier bonheur, et en une seule séance il gagne 50,000 florins (60 et quelques mille francs). Il renferme son or dans son secrétaire. Le lendemain il appelle son domestique: Fritz a disparu et les 50,000 florins aussi! « Je suis volé », s'écrie le jeune comte, « je n'aurais jamais soupçonné Fritz capable d'une pareille action!... Un vieux serviteur que je croyais si honnête et si dévoué! » — Au bout de 8 jours Fritz reparait. « Ah vous voilà!... d'où venez vous? — De Vienne? — Et mes florins? — Je pensais que vous continueriez à jouer avec cet argent et que vous le perdriez; je l'ai porté à Vienne: voici le reçu de M. votre père. — Il n'y a que des valets de chambre allemands pour de telles précautions.

Dans une réunion de chimistes anglais qui a eu lieu à Sunderland, il y a quelques jours, le docteur Robinson fit, en présence de ses collègues, une expérience qui excita l'étonnement et l'approbation générales. Il prit deux lapins vivants et leur versa sur la langue quatre gouttes d'acide hydrocyanique; les résultats de l'emploi de cette terrible liqueur furent immédiats. Les animaux tombèrent sur-le-champ et ne se relevèrent plus. Alors le savant docteur fit usage de son contre-poison, aussi efficace que simple. Il versa verticalement sur l'occiput et l'épine du dos des lapins, de l'eau froide dans laquelle se trouvait un mélange de potasse de nitre et de sel commun. L'effet fut magique car il s'en suivit une ressurection subite et les deux lapins après quelques minutes gambadaient en pleine santé sur le tapis de la salle. Il est inutile de faire observer combien il est urgent de reproduire au plus tôt des découvertes aussi importantes à la sécurité publique.

On vient de publier un fort bel Album, dont les dessins représentent, dans tout son ensemble, la brillante cavalcade qui aura lieu à Malines au mois d'août prochain, à l'occasion du jubilé de Notre Dame d'Hanswyck. Cet Album est un monument d'élégance qui mérite d'être conservé et qui retracer d'une manière heureuse tout ce que cette pompeuse cavalcade aura de beau, de riche et de remarquable; aucun ornement n'y est omis; on y distingue non-seulement tous les personnages de ce cortège, cependant si nombreux, mais même la magnificence de leurs costumes. Tout y est rendu avec tant de vérité, qu'on peut se faire, par la seule inspection de ces dessins, une idée complète et précise de cette marche pompeuse.

Cette publication contribuera à exciter vivement la curiosité publique sur les fêtes somptueuses de Malines. (Voir aux annonces.)

Avec la chaleur les pieds transparent et gonflent, aussi la chaussure tant soit elle bien faite comprime-t-elle fortement les pieds; de là des cors, des oignons et toutes les infirmités pédestres qui donnent aux personnes qui marchent dans les rues la physionomie d'une collection de boîtes ou d'estropiés. Nous recommandons à ces personnes l'usage du taffetas gommé préparé par M. Paul Gage à Paris, rue de Grenelle St.-Germain, n° 15. Ce taffetas jouit d'une réputation méritée que lui ont valu son efficacité constante et le suffrage des personnes les plus recommandables de la société (1).

(1) Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour; Bossut, père, pharmacien à Tournay; Courtois, pharmacien à Tournay.

COURSES DE CHEVAUX.

La commission chargée de leur organisation prévient le public qu'une estrade pour quinze cents personnes, sera construite sur le pré de Droixhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir de mercredi prochain, 8 du courant, on pourra se procurer des billets à l'Hôtel-de-Ville, de 5 1/2 heures de l'après-dîner jusqu'à 7 heures du soir.

Les banes et les places seront numérotés. On ne pourra occuper que le N° dont on sera porteur.

(1) Jacques comte de Ligne, commandant les troupes wallonnes, contribua à la défaite des Gueldrois à la bataille de Sittart en 1546, Jean de Ligne tua Adolphe de Nassau le 24 mai de l'an 1568 à la bataille de Heigero; Lamoral, prince de Ligne, défit complètement Guillaume III, prince d'Orange, en 1642, devant Venloo et le força de lever le siège de cette ville, etc.

L'estrade aura toute la solidité et la commodité désirables et sera couverte en toile.

Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer aussi à l'Hôtel-de-Ville.

Les prix des cartes sont fixés comme suit: Pour chaque personne à l'estrade, . . . . . 2 frs. Pour chaque voiture dans l'hyppodrome, . . . . . 8 id. Pour chaque tilbury, id. . . . . 5 id. Pour chaque cavalier, id. . . . . 5 id.

VILLE DE LIÈGE. — VENTE DE VIEUX FER.

Le collège des Bourgmestre et Echevins, fera procéder lundi prochain à dix heures du matin, dans la cour de l'hôtel-de-ville, à la vente par adjudication publique de vieux fer, cuivre, etc. provenant de divers objets hors de service. On peut les voir dans ladite cour avant l'adjudication. Liège, le 8 août 1858.

Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

La Compagnie Liégeoise pour l'éclairage par le gaz demande l'autorisation d'établir dans la Cour (et non dans la cave comme on l'a dit par erreur) de la maison n° 414, rue derrière-le-Palais, un réservoir ou magasin de gaz de six mètres de diamètre et à télescope.

On peut voir le plan des lieux au bureau de police à l'hôtel de ville, et former opposition à ladite demande dans le délai de dix jours.

A l'hôtel de ville, le 7 août 1858.

Le président, J. J. TILMAN.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 5 AOUT.

Décès: 1 fille, 2 hommes, savoir: Ed. Fr. Wouters, canonier au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, âgé de 19 ans, en garnison à Liège, célibataire. — Guillaume Rousseaux, fondeur en fer, âgé de 59 ans, rue des Ecoles, époux d'Elisabeth Rabe.

Du 6 août. — Naissances: 5 garçons, 5 filles. Décès: 2 garçons, 4 femmes, savoir: Jeanne Marguerite Everard, sans prof., âgée de 68 ans, rue des Clarisses. — Marie Jeanne Bousart, sans prof., âgée de 60 ans, rue aux Thiers à Liège, veuve de Henri Mottard. — Marie Françoise Leroy, sans profession, âgée de 45 ans, rue de la Couronne, épouse de Nicolas Jos. Bernimolin. — Marie Elisabeth Ferdinande Desard, sans profession, âgée de 54 ans, rue sur la Fontaine, épouse de J. Fr. Bertrand.

Du 7. — Naissances: 5 garçons, 4 filles. Décès: 1 garç., 1 homme, 5 femmes, savoir: Jh. Pchal. Wigny, pelletier, âgé de 25 ans, rue derrière St-Denis, célibataire. — Anne Cath. Nellissen, domestique, âgée de 82 ans, rue Vert-Bois, célibataire. — Marie Bbe. Perée, sans prof., âgée de 54 ans, faub. St-Gilles, ép. d'André Kinot. — Marie Elisabeth Ida Leprince, sans prof., âgée de 21 ans, rue du Vert-Bois.

Du 8. — Naissances: 5 garçons, 2 filles. Décès: 5 garçons, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Gilles Joseph Miaute, serrurier, âgé de 41 ans, rue Bernalmont, célibataire. — Flore Adelaide Bonamy, sans profession, âgée de 85 ans, rue St-Remi, veuve de Pierre Gabriel Gallon.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de toutes les pensions à charge de l'état, pour le deuxième trimestre 1858, sera ouvert à son bureau à partir du jeudi 9 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

ANNONCES.

DIMANCHE prochain, on JETERA des ROUES d'OIES chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

En vente

A LA LIBRAIRIE DE J.-G. LARDINOIS, RUE DEVANT LES CARMES, N° 44 (NOUVEAU) A LIÈGE.

ALBUM

DE VINGT TABLEAUX, REPRESENTANT LA CAVALCADE DU JUBILÉ DE NOTRE-DAME D'HANSWYCK,

A MALINES, Avec l'inscription en Français et en Flamand, pour l'intelligence des personnes qui assisteront aux Fêtes, qui auront lieu pendant la dernière quinzaine du mois d'août 1858. PRIX: 5 FRANCS EN NOIR. — COLORIÉ 8 FR.

1115

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

A Louer

UN BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste-Ursule, n° 889. 1051

HARENGS NOUVEAUX, chez PERET, rue Ste. Ursule.



ESTURGEONS, chez PERET, rue Ste-Ursule.

QUARTIER NON GARNI à LOUER à un célibataire, occupé par M. le docteur Habets, rue de l'Université. 1114  
S'y adresser.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,**

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48.

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

Le 17 AOUT 1858, à 10 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay, n° 655,

**UNE MAISON, avec jardin et prairie,**

Contenant 12 verges grandes, située à Liège, dans le FOND-PIRETTE, occupée par le sieur Noël Evard. 1110

Le soussigné, désigné par le tribunal de commerce de cette ville pour remplir les fonctions de syndic provisoire dans la faillite de la dame Adèle PETIT, ci-devant marchande de draps, place St.-Lambert, à Liège, invite les créanciers de la faillite à se présenter dans les quarante jours, chez lui (rue St.-Gangulphe, n° 11), en personne ou par fondés de pouvoirs, à l'effet de lui déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de lui remettre leurs titres de créance, qu'ils pourront aussi, s'ils le préfèrent, déposer, contre récépissé, au greffe du tribunal de commerce.

Liège, 7 août 1858.

Adolphe MOCKEL, avocat. 1108

**Vente**

DE

**BOIS SCIÉS,**

POUTRES ET VERNES A AHIN.

LUNDI 13 AOUT 1858, à une heure de relevée,

VENTE A L'ENCHÈRE dans le chantier du sieur JADOT, à Ahin près de Huy.

DE CENT MILLE PIEDS DE MARCHANDISES, consistant en :

55 MILLE PIEDS de PLANCHES, quartiers, barreaux, horrons, posselets et feuillet.

40 MILLE PIEDS de vèrès et terrases en chêne.

5 MILLE PIEDS de planches, quartier, vèrès et terrases, hêtre.

POUTRES ET VERNES.

S'adresser pour voir les marchandises au sieur DISCRY, aubergiste, à Ahin.

A CREDIT à la recette du notaire LOUMAYE. 1105

**VENTE**

POUR

**sortir de l'indivision, D'IMMEUBLES,**

SITUÉS A BEAUFAYS.

LUNDI, 3 SEPTEMBRE 1858, à 5 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE

**BELLE MAISON**

A DEUX ÉTAGES,

Avec caves, écuries, grange, étables, remise et environ dix bonniers de jardin, verger, pré et terre; le tout ne formant qu'un ensemble, situé assez près de l'église et au centre du village de Beaufays.

Dans cette propriété se trouvent des mines de fer dont les couches sont presque superficielles et qui seraient d'une extraction très-facile. Elle n'est éloignée de Liège que de deux lieues et en rapport avec les grandes communications de cette ville à Spa. Un établissement industriel pourrait y prospérer, quoique la situation agréable et saine, les beaux points de vue dont jouissent ces immeubles les rendent propres à une charmante maison de campagne.

S'adresser au notaire LAMBINON pour de plus amples renseignements. 1109

**A VENDRE**

SANS LA FACULTÉ DE SURENCHÉRIR

ET EN UNE SEULE SÉANCE,

LES

**IMMEUBLES**

CI-APRÈS,

SITUÉS A SERAING, PRÈS DE LIÈGE,

ET

**DU BEL ÉTABLISSEMENT**

DE VERRERIE.

DU VAL SAINT LAMBERT.

LE 20 AOUT 1858, à deux heures de relevée,

Le notaire GILON exposera en vente aux enchères, en la maison sous-indiquée :

1<sup>er</sup> lot.

Une très-belle, grande et solide MAISON, bâtie depuis peu d'années, avec remise, écurie, jardin, clos de murs garnis d'arbres fruitiers, située près du Val Saint-Lambert, propre par sa construction et sa situation avantageuse aux bords de la grande route et de la Meuse, soit à une maison de campagne ou au commerce, spécialement à une tannerie, auberge ou au commerce de bois.

2<sup>e</sup> lot.

Un TERRAIN, contenant 29 ares servant de magasin de bois, situé près de ladite maison et au bord de la Meuse.

3<sup>e</sup> lot.

Un petit BOIS, connu sous le nom de Parc du Val Saint-Lambert, contenant 5 hectares 58 ares, clos de murs, avec pavillon dominant le beau vallon de la Meuse.

4<sup>e</sup> lot.

Un BATIMENT D'HABITATION, connu sous le nom de Tourette, situé sur le bord de la grande route, avec jardin et dépendances.

Et finalement un TERRAIN propre à bâtir, situé entre la grande route et la Meuse, qui sera divisé en plusieurs lots au gré des amateurs.

S'adresser audit notaire à Seraing, pour prendre inspection des titres et des conditions.

Il y a toute sûreté pour acquérir et on peut obtenir des grandes facilités pour le paiement. 1042

**A SURENCHÉRIR**

**5 maisons à Liège,**

ET UN

CAPITAL BIEN HYPOTHEQUÉ

APPARTENANT A M. BECK-STEINS.

Par procès-verbal d'adjudication en date du 1<sup>er</sup> août 1858, M<sup>e</sup> MOXHON et GILKINET, notaires à Liège, ont VENDU

1<sup>o</sup> Une BELLE et GRANDE MAISON à équipage, rue de la Régence, nouvellement bâtie, construite avec élégance et solidité, composée de plusieurs vastes appartements fraîchement et richement décorés; avec offices, grande cour, écurie pour plusieurs chevaux, deux escaliers servant de dégagement et porte cochère, adjugée provisoirement pour le prix de 87,000 FRANCS.

2<sup>o</sup> Une MAISON rue du Crucifix, n. 754, occupée par M. Collard, tapissier, adjugée provisoirement pour le prix de 12,000 FRANCS.

3<sup>o</sup> Une MAISON rue du Crucifix, n. 752, joignant à M. Hanquet et aux enfans Larmoyeur, louée moyennant 900 frs., adjugée provisoirement pour le prix de 12,100 FRANCS.

4<sup>o</sup> Une MAISON rue du Crucifix, n. 755, joignant à Mlle. Hannay et au n. 754 ci-dessus, adjugée provisoirement pour le prix de 4000 FRANCS.

Ces trois dernières maisons gagneront beaucoup en valeur lors de l'achèvement prochain de la rue de la Cathédrale.

5<sup>o</sup> Une MAISON rue de l'Étuve, n. 705, reconstruite à neuf, composée de 11 pièces, joignant à MM. Dayeneux frères et à une impasse, dite rue St.-Michel, adjugée provisoirement pour le prix de 6000 FRANCS.

6<sup>o</sup> Un CAPITAL de 14,114 fr. 20 cts, dû par M. Lefort, agent de change, hypothéqué par privilège sur la maison qu'il habite rue Souverain-Pont, adjugé provisoirement pour le prix de 8,100 FRANCS.

Aux termes des conditions de la vente, toute personne solvable peut, pendant les quinze jours qui suivront celui de l'adjudication SURENCHÉRIR d'UN 20<sup>me</sup> du prix, chacun des objets mis en vente, par acte à passer en l'étude du notaire MOXHON, rue Hors-Château, à Liège. 1102

**PASTILLES DE VICHY.**

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivants : Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Pelegghem, à Alost; Bequevort, à Nivelles; Deschamps, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Decknuyts, à Gand; Dastal-Massart, à Mons; Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Etienne, à Verviers; Louys, à Namur; Evard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

**VENTE CONSIDERABLE**

D'UN

**SUBERBE MOBILIER.**

LUNDI 20 AOUT 1858, et jours suivants, à dix heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

AU CHATEAU DE BRIALMONT, PRÈS DE TILFF,

A LA VENTE DE TOUS LES EFFETS

**MOBILIERS,**

GARNISSANT LEDIT CHATEAU,

Notamment un billard délaissés par feu Madame de Grady de Brialmont née de Jacquet.

JEUDI 23 AOUT et jours suivants, à deux heures, On VENDRA à la maison mortuaire de ladite dame, place Saint-Lambert à Liège,

**TOUS LES EFFETS MOBILIERS,**

délaissés par elle, parmi lesquels se trouvent une belle berline, harnais, etc.

Lesdites ventes auront lieu au comptant; cependant les personnes connues du notaire GILKINET ou du notaire HOUBAER auront un CREDIT DE SIX MOIS. 1107

**BOURSES.**

PARIS, LE 7 AOUT.

Trois p. c. . . . .	80 75	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	105 50	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	111 55	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2610		Dette active. . . . .	22 1/4
Obl. vil. de Par. 1158 75		Id. passive. . . . .	—
Emprunt belge. 105 5/8		Emp. rom. . . . .	101 5/4
Société Générale. 1445		Rente de Naples. . . . .	99 25
Banque de Belgiq. 1445		Emp. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Miguéliste. . . . .	—

LONDRES, LE 6 AOUT.

5 p. consolidés. . . . .	95 5/4	Différées . . . . .	8 5/8
Belge. 1852, c. . . . .	—	Passives. . . . .	4 7/8
Holl. Dette active. . . . .	54 5/4	Russie. . . . .	115 1/2
Portug. 5 p. c. . . . .	—	Bésil. . . . .	81 1/4
Id. 5 p. c. . . . .	23	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	—
Esp. Emp. 1854. . . . .	21 5/8		

AMSTERDAM, LE 7 AOUT.

HOLL. Dette activ. . . . .	101 5/8	Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 5/16	POLOGNE. L. fl. 500 . . . . .	—
Différée. . . . .	—	Pr <sup>nc</sup> . L. de Rd. 50 . . . . .	—
Billet de change. . . . .	24 11/16	ESPAGNE. E. Ard. . . . .	20 11/16
Obl. synd. d'ann. . . . .	95 1/8	Dito grad. . . . .	—
Id. 5 1/2. . . . .	—	Dette différ. anc. . . . .	—
S. de C. des P.-B. . . . .	165 1/2	Id. nouv. . . . .	—
Id. nouvelle. . . . .	—	Id. passive. . . . .	—
Russie. Hope et Co . . . . .	105 5/4	AUTR. Métall. 5. . . . .	105 1/8
Id. 1829, 5. . . . .	105 1/4	BRES. Obl. à Lond. . . . .	80 1/4
Inscr. au gr. livre . . . . .	69 5/8		

ANVERS, LE 8 AOUT.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	A/PRUSSE. Em. à Berl. . . . .	117
Det. diff. . . . .	49	A/NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 5/8
Emp. de 48 mill. . . . .	101 1/2	P/ET. ROM. Lev. 1852. . . . .	101 1/2
Id. de 50 mill. . . . .	91 1/2	P/Cert. à A. 1854. . . . .	100 5/8
HOLL. Dette activ. . . . .	—		
Rente rembourse. . . . .	—		
AUTRICHE. Métalli. . . . .	106 1/4		
Lots de fl. 100. . . . .	—		
Id. 250. . . . .	458		
Id. 500. . . . .	—		
POLOG. Lots fl. 500. . . . .	—		
Id. 500. . . . .	157 5/4		
BRES. Em. L. 1854. . . . .	79 5/8		
ESPAGNE. Ardoins. . . . .	20 1/8		
Dette passiv. 1854. . . . .	—		
Id. différée. . . . .	6		
DANEMARC. E. Nott. . . . .	—		
Dito à L. . . . .	75 1/4		

BRUXELLES, LE 8 AOUT.

Dette active 2 1/2 . . . . .	55	A/Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	101 1/2	P/Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	P/Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	91 5/4	P/Mutualité. . . . .	117
Id. de 57 mill. . . . .	75 5/4	P/S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	98 1/4	P/Moncaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	829	P/Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1700	P/Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	146 1/2	A/Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	140 1/2	P/Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	111 5/4	P/Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	P/Luxembourgeoise . . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	100 1/2 et	P/Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—	P/Herve. . . . .	—
Flemu. . . . .	—	P/Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	P/Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Sclessin. . . . .	—	P/Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—	Holl. Dette active. . . . .	54 5/4
Levant du Flemu. . . . .	—	Losrenten inserit. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalli. . . . .	106 1/4
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	—
Chemins de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoins. . . . .	20 1/4
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelneau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. . . . .	79 1/2
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	101 1/4

VIENNE, LE 31 JUILLET.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1445.

Imprimerie de J.-Bte Nossewt, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.